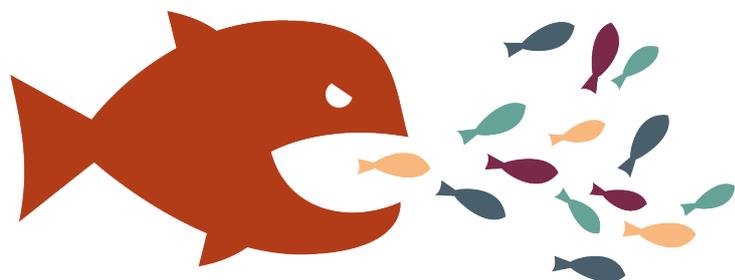
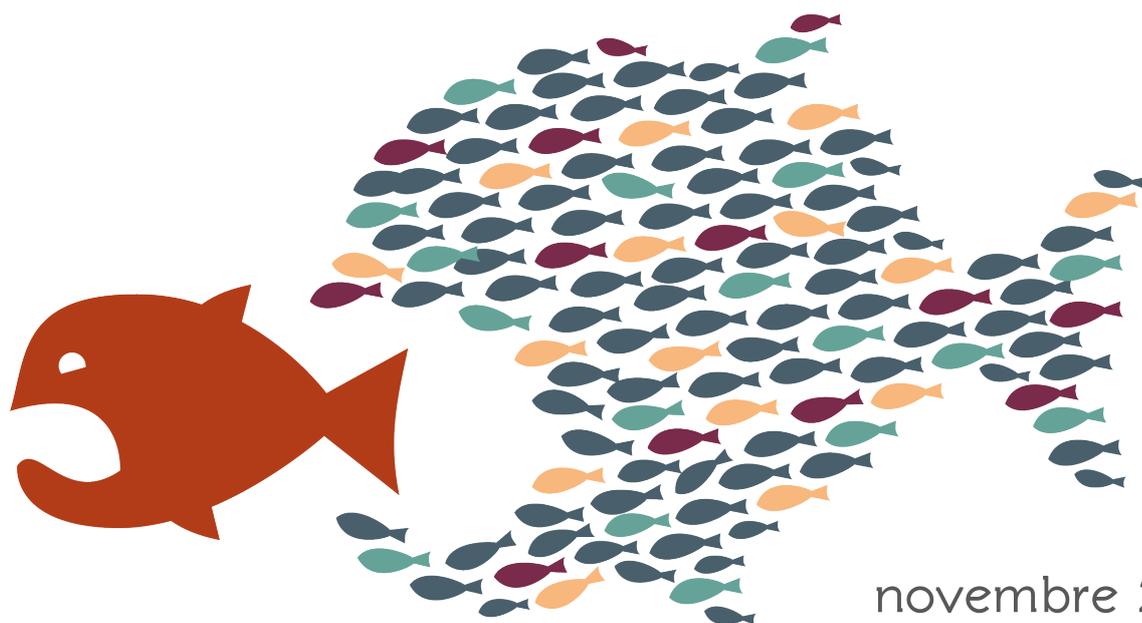


mémo



# La mutualisation au cœur des missions de l'AGAPE

Applicatifs de cartographie et  
de gestion des ADS



novembre 2022



# Qu'est-ce que mémO ?

Dans le cadre du projet d'agence 2026, les membres et les partenaires de l'AGAPE ont exprimé un réel besoin d'appui et de compréhension sur les différentes actions, démarches et sujets qui peuvent les aider à décrypter et à se positionner sur des stratégies d'aménagement concrètes.

C'est dans ce cadre que l'équipe de l'AGAPE a imaginé ce nouveau format de publication destiné d'une part à répondre à ce besoin et d'autre part à apporter une visibilité du travail qu'elle réalise au quotidien.

Séminaires, formations, veille ciblée, accompagnements, réflexions sur des études/outils d'aides à la décision... des temps de travail précieux, pas toujours compris car peu souvent valorisés jusqu'à présent, qui permettent pourtant à l'AGAPE d'orienter son programme partenarial d'activités et de proposer à ses membres des sujets et des actions tournées vers l'innovation et l'opérationnalité.

Il y a là aussi un réel intérêt et une volonté forte de l'équipe de transmettre et donner « à voir » ses compétences diverses et le travail de fond qu'elle réalise et qui mérite d'être partagé afin de sensibiliser, informer, susciter les échanges et valoriser le soutien que vous portez à l'agence d'urbanisme ... mais surtout nous permettre, ensemble, d'avoir toutes ces connaissances en mémOire afin de construire les outils et actions de demain.

**Julien SCHMITZ et Fabrice BROGI**

Directeur / Président

## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
1. 1997 : MUTUALISATION DU SIG ET DES DONNEES DE L'AGENCE .....	4
2. OPENADS : LA MUTUALISATION EN REPONSE A LA LOI .....	6
3. LIZMAP : UNE CARTOGRAPHIE WEB EN GUISE DE SIG.....	10
4. QUELLE MUTUALISATION DANS L'AVENIR ? .....	13
5. UN OUTIL POUR EN PARLER.....	15
CONCLUSION.....	16

## Mots-clés

# urbanisme      # services instructeurs      # droit des sols      # SIG  
# mutualisation      # logiciels libres      # OpenADS  
# demat'ADS      # ADS      # Cartographie web      # Qgis      #lizmap

# introduction



La mutualisation est non seulement un des défis du nouveau Projet d'Agence, c'est aussi une des raisons d'être de l'AGAPE ; elle fait partie de son ADN.

Elle permet aux territoires de réduire considérablement certains coûts, et, en même temps, de faire monter les services en compétence.

Tout a commencé dès 1997 avec la mutualisation du Système d'Information Géographique (SIG), et donc, des données de l'Agence, entre tous ses membres et partenaires.

La nouvelle phase de mutualisation que nous vous présentons ici, concerne un outil d'application du droit des sols (ADS), mis en place dans le cadre de la dématérialisation voulue par l'Etat (obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les communes de plus de 3500 habitants), et une application cartographique web qui va pouvoir potentiellement remplacer le SIG pour certains de nos membres.

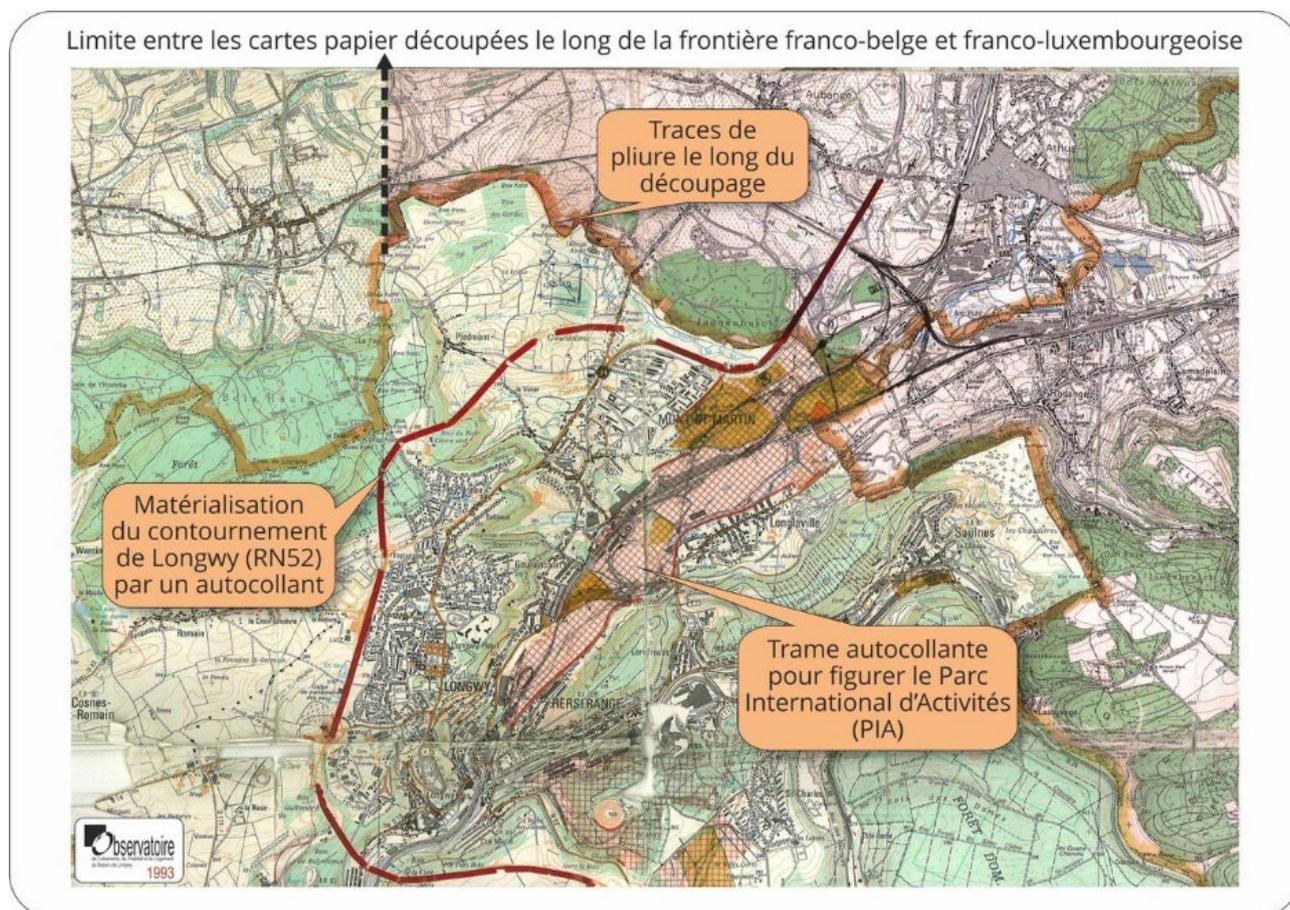
**Lizmap**

**OpenADS**

# 1. 1997 : Mutualisation du SIG et des données de l'Agence

Dès 1993, l'idée d'un SIG transfrontalier a émergé pour surmonter les difficultés de visualisation de la continuité du territoire aux frontières. Les plans papiers étaient au 1/25 000 en Belgique et en France mais au 1/20 000 au Luxembourg !

## Exemple de document de travail « transfrontalier » réalisé à partir de cartes papier - 1993



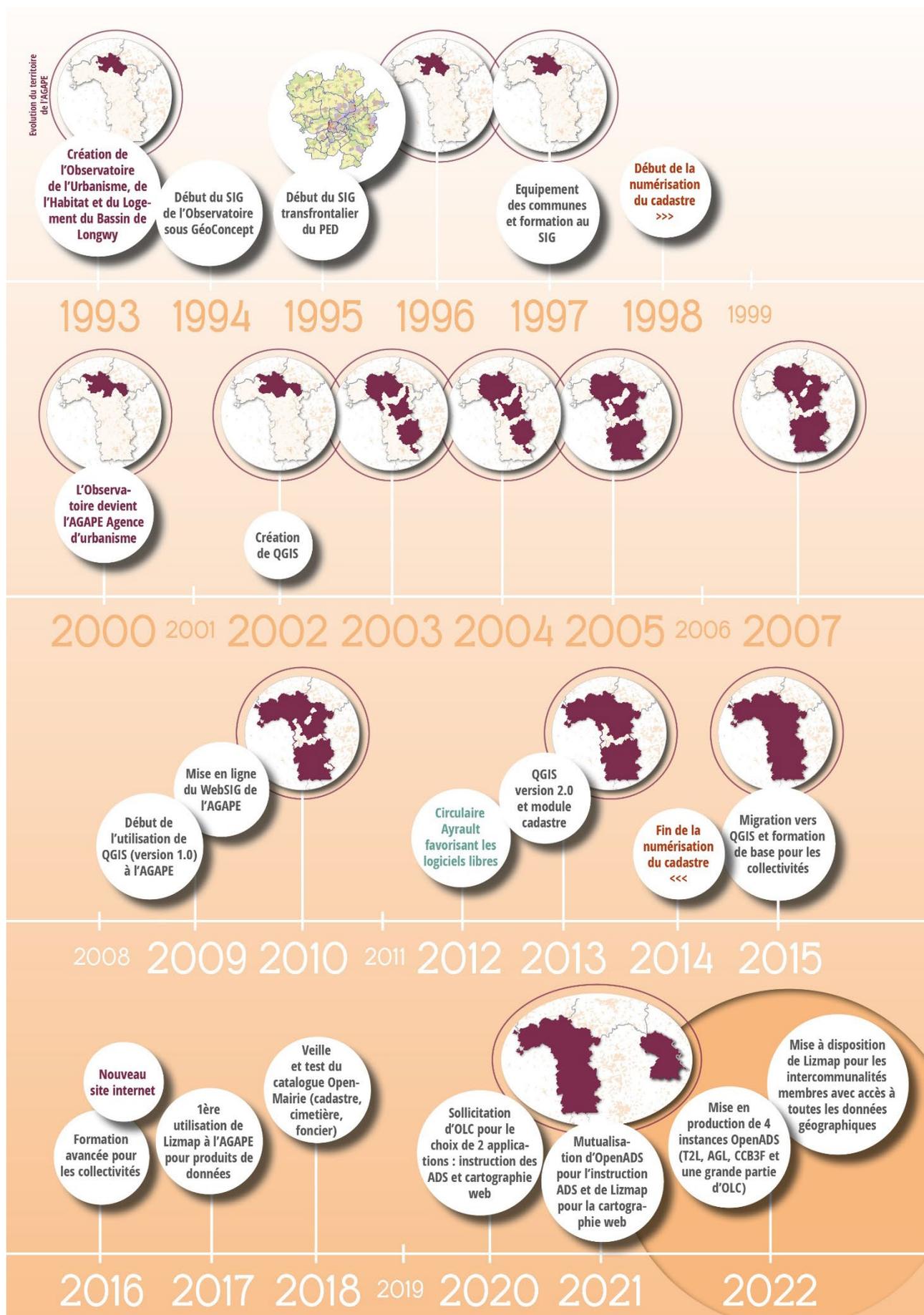
De 1994 à 1996, les bases de données vont se constituer progressivement, et en 1997 est acté la mutualisation de l'achat du logiciel SIG GeoConcept (pour être compatible avec le District Urbain de l'Agglomération Nancéenne) et du matériel haut de gamme permettant son installation et la visualisation de données graphiques lourdes (orthophotoplans et cadastre dans un premier temps). Cette mutualisation va baisser considérablement le coût total de l'opération : pour le seul coût de l'ordinateur, les communes seront équipées également avec le logiciel SIG et les premières données partagées.

Au fur et à mesure de leur constitution, les données de l'agence seront intégrées au SIG permettant aux communes d'en disposer également.

Les infObs n°4 (décembre 1998), 26 (octobre 2009) et 36 (juin 2016) établissent l'historique de la création du SIG de l'Agence et de ses différentes évolutions (*à consulter sur [www.agape-lorraineord.eu](http://www.agape-lorraineord.eu)*).



## Frise chronologique du SIG de l'AGAPE



## 2. OpenADS : la mutualisation en réponse à la loi

Début 2020, l'AGAPE est sollicitée par la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences pour l'aider à choisir un logiciel d'instruction ADS qui puisse s'articuler avec les bases de données géographiques mises à jour tous les ans par l'Agence avec tous les éléments constitutifs de l'instruction.

L'Agence s'est alors tournée vers ses collectivités membres afin de lister les logiciels utilisés pour l'instruction. Nous nous sommes très vite rendus compte que **les 6 intercommunalités disposaient de 10 services mutualisés, utilisant plusieurs logiciels différents ou même aucun logiciel** (de simples tableaux Excel).

Dans le cadre de sa veille technologique, l'Agence surveillait un site dédié aux logiciels libres pour les collectivités territoriales, à savoir <http://openmairie.org>, avec un catalogue de plus d'une trentaine d'applications de gestion ; et parmi ces applications se trouvait OpenFoncier, qui allait devenir OpenADS après que la ville de Marseille l'ait adopté et grandement amélioré pour ses propres services d'instruction.

L'instruction ADS devait subir de profonds changements avec l'arrivée de la loi sur la dématérialisation des ADS, obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'application OpenADS permettait la mise en place de la dématérialisation, mais surtout, elle pouvait s'interconnecter avec une application de cartographie web, à savoir Lizmap, que l'Agence utilisait déjà depuis 2017 pour présenter ses produits de données sur son site Internet

OpenADS est opensource, c'est-à-dire qu'il est soumis à une licence ouverte ; nul besoin d'acheter plusieurs licences pour permettre à plusieurs instructeurs de travailler sur des ordinateurs différents ; l'application est accessible sur tout ordinateur avec un identifiant et un mot de passe, à une adresse internet bien précise ; c'est l'instance qui est achetée et le nombre d'utilisateurs est illimité et gratuit.

La société atReal qui développe majoritairement OpenADS nous a donc fait un devis pour les 6 communautés de communes membres représentant les 165 communes de notre territoire ; mais la CCPHVA, dont les communes sont instruites par Fontoy, Jarny (service mutualisé équipé de GeoPC) et la CPH (équipée de cart@ds) n'ont pas suivi la mutualisation. Ce sont donc 99 communes dotées d'un document d'urbanisme, représentées par 4 intercommunalités (T2L, CCB3F, GLA et une grande partie de l'OLC) qui ont suivi le choix de la mutualisation proposée par l'Agence.

La société atReal fournit également les services de formation (administration, service mutualisé d'instruction, communes), d'assistance (forum, et support), de maintenance (suivi et améliorations du logiciel) et d'hébergement (instances et serveur).

La solution a donc été de créer 4 instances sur le même serveur, pour équiper les services mutualisés du Longuyonnais (ville de Longuyon comme service mutualisé), du Grand Longwy (avec GLA, le service mutualisé de Mont-Saint-Martin et la commune de Lexy), de la CCB3F (son service mutualisé), de l'OLC (Auboué, service mutualisé de l'OLC, et les services mutualisés de Joeuf et Homécourt), et les 99 communes comme guichet unique.

Grâce à cette application, l'Agence va pouvoir bénéficier de statistiques quasiment en temps réel sur 99 communes de son territoire : construction neuve, démolitions, etc. Ces statistiques seront beaucoup plus précises que les fichiers SITADEL jusque là utilisés par l'AGAPE.

Près de 7 000  
nouveaux  
dossiers  
enregistrés  
depuis le 1<sup>er</sup>  
janvier 2022

## “ Paroles d’acteur ”

**Emmanuel HORNY**, chargé de clientèle / AtReal

« La dématérialisation des autorisations d’urbanisme transformera profondément les services d’instruction durant ces prochaines années. Trop souvent limitée à la migration d’un nouvel outil numérique, la dématérialisation qui débute en 2022 représente surtout une conduite au changement importante, nécessitant de fédérer tous les intervenants de la chaîne d’instruction.

Sa réussite dépend notamment de 4 facteurs importants :

- disposer d’une solution fiable et entièrement adaptée au projet Démat ADS,
- apporter une parfaite synergie entre solution d’instruction et SIG,
- permettre un déploiement de tous les composants de la dématérialisation en limitant les contraintes financières,
- et enfin le plus important : mutualiser les bonnes pratiques et favoriser le retour d’expérience entre services instructeurs

Mettant à disposition son expertise technique et géomatique par la mutualisation d’openADS, l’AGAPE par son projet permet aux collectivités de se centrer sur la partie la plus importante de leur projet, la conduite au changement.... tout en répondant aux contraintes financières de ces dernières.

Favorisant le retour d’expérience entre utilisateurs d’un même territoire, les actions qui seront entreprises par l’AGAPE permettront également aux utilisateurs de gagner en efficacité en prônant l’intelligence collective. »

## 2.1 Le coût de OpenADS : Gagnant \ Gagnant

L’Agence a décidé de prendre en charge dans son socle d’activités partenarial l’application openADS ; mais comme le plan France Relance qui subventionnait les collectivités territoriales à 100% de leurs dépenses d’équipement logiciel et de formation pour la demat’ADS, n’était pas ouvert aux agences d’urbanisme, il a été décidé, en accord avec l’Etat, de facturer les services intercommunaux, au prorata du nombre de communes concernées par OpenADS, pour que ceux-ci reçoivent les subventions. Cela a permis une opération Gagnant\Gagnant avec un coût nul pour les intercommunalités et leurs services, et un coût nul la 1<sup>ère</sup> année pour l’AGAPE (la maintenance annuelle du logiciel sera conservée dans le socle d’activités partenarial de l’Agence).

## 2.2 Le passage à OpenADS

Il a fallu tout d’abord réunir le maximum de données internes aux différents services mutualisés, à savoir leur manière de travailler, les services consultés au cours de l’instruction, les paramètres intercommunaux et communaux (logos, visas, lettres-types, etc...), les dossiers archivés, les utilisateurs (instructeurs et élus) ...

Tout cela a été réalisé en 2021 avec 18 réunions, en présentiel ou en visio, afin de rendre le passage au nouvel applicatif le plus fluide possible.

L'étape suivante a été de former les différents intervenants dans le réseau OpenADS, à savoir les administrateurs des instances (4 formations pour 4 instances), les instructeurs des services mutualisés (2 formations pour 3 services à chaque fois) et les instructeurs communaux (8 formations mises en place par les services mutualisés avec l'aide de l'AGAPE qui ont permis le transfert de compétences vers les communes qui restent bien le guichet unique de l'ADS).



Cette planification a permis aux services d'instruction d'être opérationnels au 1<sup>er</sup> janvier 2022, conformément à la loi pour les communes de plus de 3 500 habitants.

## “ Paroles d'acteur ”

**Bruno SALMON**, Chef de Service – Service d'Instruction Mutualisé de la Communauté de Communes Bouzonvillois - 3 Frontières

« Le passage à la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme via l'outil OpenADS a été une réelle plus value pour le service instructeur. La gestion des dossiers y est intuitive et facile, l'envoi des consultations dématérialisées nous permet d'économiser beaucoup de temps comparé à des consultations par voie postale.

Le fait d'avoir sollicité les communes afin de dématérialiser elles-même les dossiers déposés par voie papier nous a permis encore une fois de gagner en efficacité.

De manière générale les agents du service travaillent plus sereinement, peuvent passer plus de temps à instruire chaque dossier. La qualité et la vitesse de l'instruction s'en sont trouvées grandement améliorées. »

## “ Paroles d'acteur ”

**Robert GENOT**, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de l'urbanisme pour la commune de Moineville

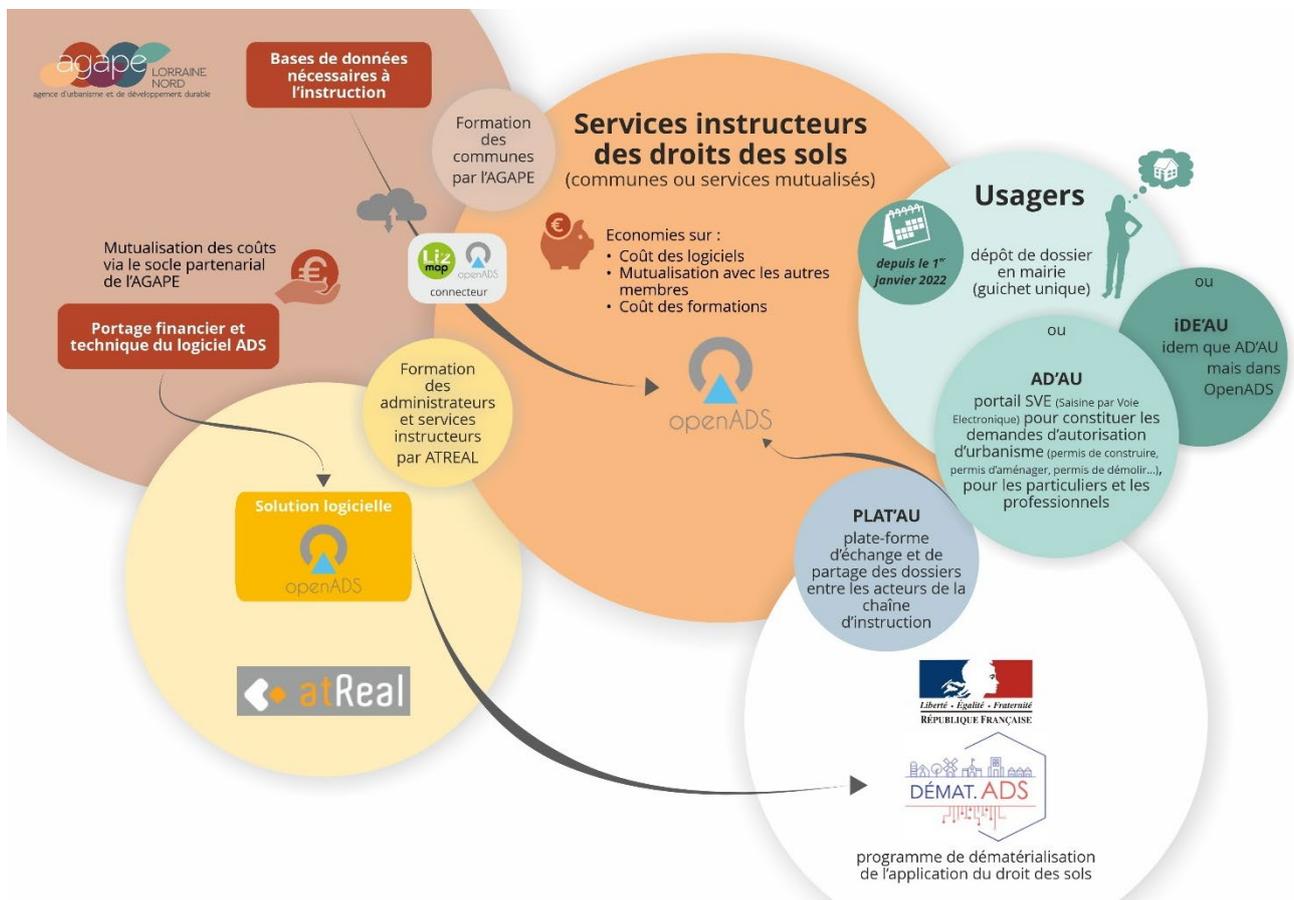
"Après des moments assez difficiles pour appréhender ce nouveau logiciel, nous avons fini par nous y habituer, grâce aux compétences des services mutualisés de l'urbanisme de Homécourt, en charge de nos permis de construire. Nous ne pouvons que constater la rapidité de l'enregistrement des dossiers pour les pétitionnaires. Pour ce qui est des demandes préalables de travaux sans permis de construire, nous sommes satisfaits puisque l'enregistrement aux services des impôts se fait directement après l'autorisation des dits travaux.

Pour conclure nous trouvons ce logiciel assez agréable à manipuler."

## 2.3 Connection OpenADS \ SIG

Un des grands intérêts de l'application OpenADS est qu'il se connecte avec une application de cartographie Web appelée Lizmap qui permet de localiser les dossiers d'instruction, lorsque les références cadastrales sont connues et existent et de faire remonter automatiquement les contraintes qui s'appliquent sur le périmètre du dossier. Ces éléments sont en cours de constitution par les services de l'AGAPE. Pour l'instant, les services d'instruction mutualisés utilisent encore le logiciel QGIS pour croiser le cadastre et les différentes contraintes, mais dès que la base cartographique sera constituée, les différents éléments pourront s'ajouter automatiquement aux dossiers d'instruction (servitudes, risques, etc...). Cette partie sera finalisée pour la fin d'année 2022.

Nous allons voir que l'application Lizmap fait partie intégrante du dossier de mutualisation de l'AGAPE pour l'année 2022.



### 3. Lizmap : Une cartographie web en guise de SIG

La deuxième demande de l'OLC concernait le logiciel QGIS ; en effet la référente SIG de la Communauté de Communes était débordée par la mise en place de projets QGIS dans les communes membres de l'interco (41 communes pour l'OLC) et pour les services instructeurs ADS (4 services pour l'OLC), avec mise à jour tous les ans.

L'administration de ces bases, avec l'installation du logiciel QGIS et la création des projets cartographiques se révélait très chronophage ; en effet, à partir de la base générale fournie par l'AGAPE et rassemblant l'ensemble des données disponibles sur le territoire (soit une vingtaine de thèmes pour plusieurs centaines de couches), il fallait préparer les bases avec les couches les plus importantes (cadastre, PLU, servitudes, risques et photos aériennes), mais aussi plusieurs projets pour les services instructeurs ADS avec toutes les couches nécessaires à l'instruction.

Le service SIG de la Communauté de Communes passait ensuite dans chaque commune membre et chaque service instructeur pour installer les différents projets ; avec ces 45 déplacements annuels, c'était plus que les déplacements du service SIG de l'AGAPE !!!

Nous avons donc cherché une solution qui pourrait centraliser les mises à jour et la gestion des projets. Très vite c'est le choix d'une application cartographique web qui s'est imposé, la cartographie web s'étant largement démocratisée avec les sites d'itinéraires comme Mappy ou Googlemaps.

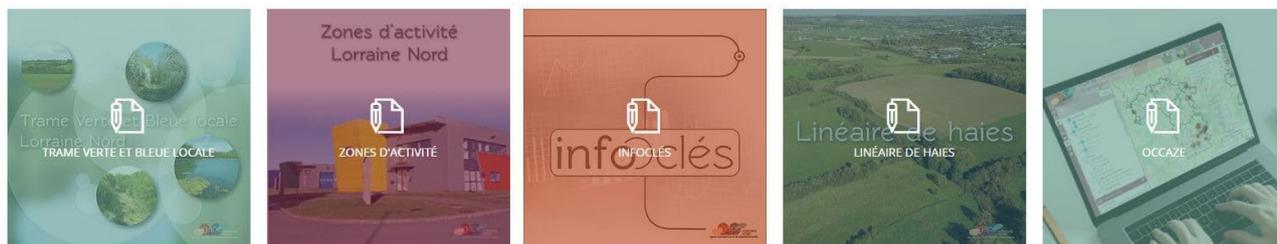
La cartographie web permet d'accéder aux différents projets depuis un simple navigateur. Il n'y a donc plus de logiciels à installer, mais surtout, les données sont mises à jour par l'AGAPE sur son serveur de bases de données, pour ses propres besoins, et dans le même temps, pour l'ensemble des collectivités ou partenaires membres de l'Agence.

L'appropriation de l'outil, par les services des collectivités, leur permettra également de valoriser leurs données depuis leur propre site web, tout comme l'Agence le fait avec ses produits de données (<https://www.agape-lorrainnord.eu/les-ressources/les-produits-de-donnees.html>).

#### 3.1 Solution proposée

La société 3Liz (<https://www.3liz.com>) a conçu une application open-source, baptisée lizmap qui permet de créer des cartographies web depuis le logiciel de SIG QGIS.

##### Exemple des produits de données Lizmap sur le site de l'AGAPE





## 3.2 Le coût de Lizmap : Gagnant \ Gagnant

L'AGAPE a souscrit à l'offre de 3Liz et dispose d'ores et déjà d'un hébergement de ses bases sur un serveur dédié, avec la possibilité d'ouvrir un nombre illimité d'instances.

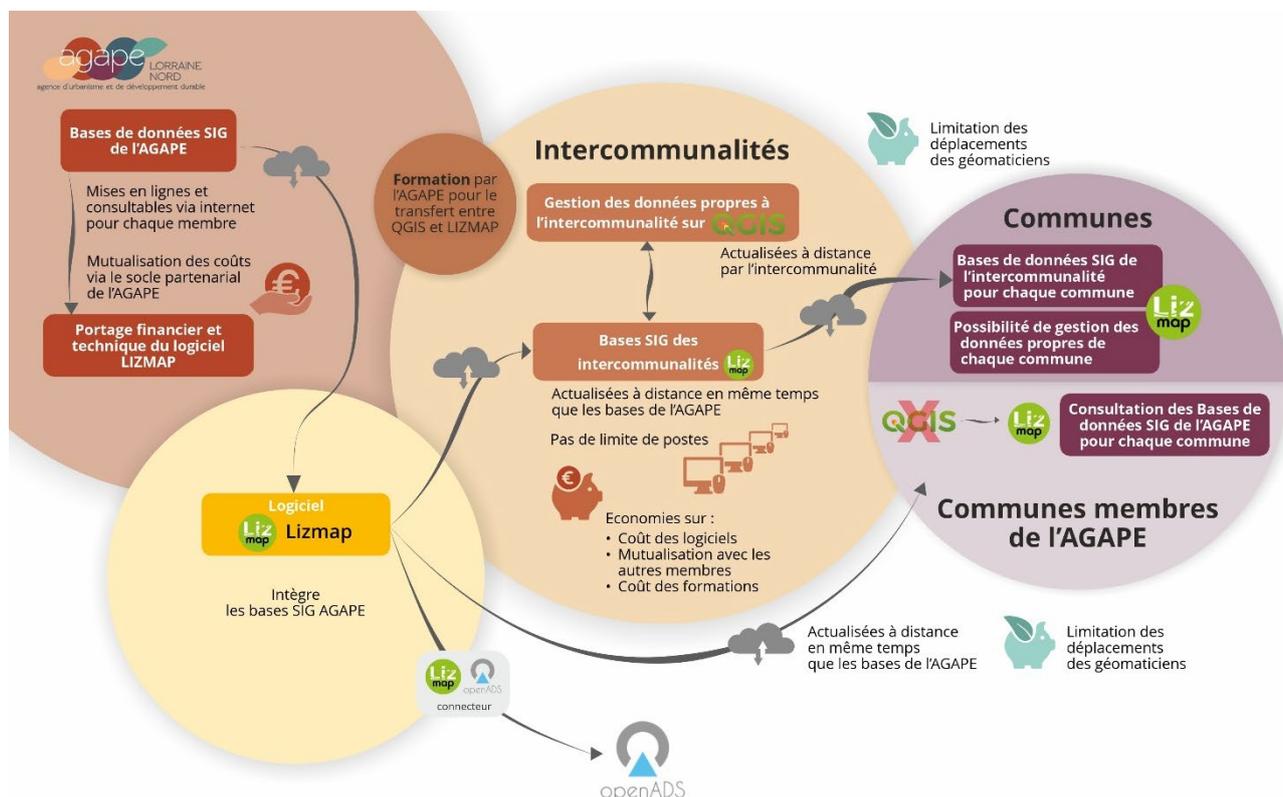
C'est ce qui permet la mutualisation de cette application pour les membres de l'Agence dans une nouvelle configuration Gagnant \ Gagnant ; L'agence met dans son socle d'activités partenarial l'application Lizmap, ce qui la rend gratuite pour ses membres, ceci étant possible par le temps récupéré sur le travail des géomaticiens : en effet, avec un tel outil, les mises à jour des données ne sont plus réalisées en présentiel (le géomaticien se déplace chez tous les membres), mais se font sur le serveur dédié et tous les membres ont automatiquement leurs données à jour en même temps que l'Agence. Ce sont plusieurs dizaines d'heures qui sont ainsi récupérées par les géomaticiens et qui leur permet d'être mobilisés sur d'autres tâches.

## 3.3 Le passage de QGIS à Lizmap

Pour les membres de l'agence qui utilisaient QGIS comme un simple visualiseur de données (accueil en commune, service mutualisé ou communal ADS, etc...), le passage à Lizmap se fera sans mal. En effet, la cartographie web est exactement la même que celle sous QGIS et les interrogations vers des documents de réglementation en pdf se font de la même façon.

Par contre, ceux qui fabriquaient des cartes à partir de composeurs ou qui intégraient de nouvelles données, devront garder le logiciel QGIS pour pouvoir continuer à faire ces manipulations ; mais grâce aux instances lizmap dédiées aux membres et à une formation assez courte que l'agence pourra leur prodiguer, ils pourront retrouver leurs composeurs et leurs données sous lizmap.

Les membres de l'agence pourront en effet bénéficier de leur propre instance lizmap s'ils en ont un réel besoin et si ils disposent d'un référent SIG qui pourra mettre en œuvre lui-même cette instance. L'offre d'hébergement de la société 3Liz est illimitée en matière d'instance, sans surcoût pour l'Agence, mais il faudra que leur mise en œuvre soit le fait de la collectivité territoriale elle-même ; l'AGAPE sera bien entendu présente pour les seconder. La société 3Liz dispense également des formations sur son application, sans que le coût soit exorbitant.



## 4. Quelle mutualisation dans l'avenir ?

### 4.1 Des pistes dans la loi

#### 4.1.1 Le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le PCRS devra être effectif sur l'ensemble du territoire national, l'objectif étant de disposer d'un fond de plan unique pour répondre aux Déclarations de Travaux – Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) dans le cadre de la loi « anti-endoctrinement » du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

L'AGAPE peut éventuellement se saisir de ce projet afin de le mutualiser sur son territoire. La CCPHVA est la seule intercommunalité membre de l'Agence disposant d'ores et déjà d'un PCRS mutualisé par 4 intercommunalités autour de l'Agglomération Portes de France avec un co-financement à 50% du CD57 et à 30% de Enedis. Il reste donc 5 intercos avec qui l'AGAPE pourrait lancer ce projet de PCRS, 2026 étant une date butoir très proche.

La Région Grand-Est par sa démarche DataGrandEst s'engage à accompagner ses collectivités territoriales membres (il est donc obligatoire d'adhérer à DataGrandEst) en finançant jusqu'à 60% d'un projet de PCRS, en lui faisant bénéficier de son Groupe de Travail PCRS pour mettre en place les conventions, la recherche de co-financier (Enedis, Engie, RTE, GRTGaz, Orange, syndicats d'Énergie, syndicats des eaux ou d'assainissement, ...).

Pour rester cohérent avec le Thionvillois et la CCPHVA, le premier produit conventionné pourrait être un PCRS image avec la réalisation d'un fond de plan d'une résolution de 5cm, fond de plan qui servirait pour les réponses aux DT-DICT.



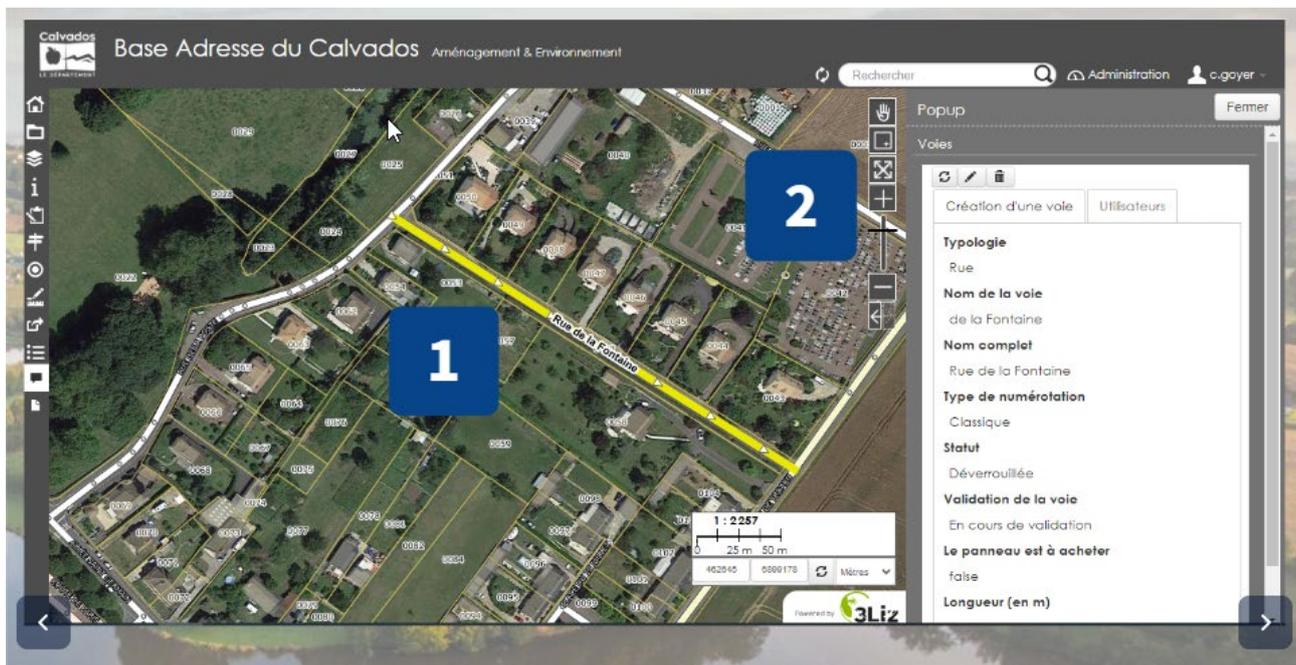
#### 4.1.2 La Base de Données Adresse Nationale (BAN)

L'adressage est une compétence communale obligatoire pour toutes les communes. Sa mise en œuvre est très importante au vu des enjeux (secours, délivrance postale, fibre ...).

La BAN est une base de données qui a pour but de référencer l'intégralité des adresses du territoire français. Elle est issue d'une collaboration entre la mission Etalab, l'IGN et La Poste notamment. Pour les communes, il s'agit d'intégrer leurs adresses dans cette base de données afin qu'elles soient assimilées ensuite dans les registres des différents organismes utilisateurs des adresses (IGN, Poste, SDIS, DGFIP, GPS ...).

Conformément à la Loi pour une République Numérique, plus particulièrement avec le livre III du Code des relations entre le public et l'administration et ses articles L300-2, L300-3 et L300-4, la commune doit procéder à la mise en ligne sur Internet de fichiers de données voies-adresses sous une des licences autorisées par l'article D323-2-1 de ce même code. En renseignant la Base Adresse Nationale, une commune informe automatiquement les services de l'État ainsi que l'ensemble des entreprises utilisant ses adresses comme les fournisseurs d'énergie et de télécommunications.

Le département du Calvados utilise une application web pour assister les communes dans leur démarche d'adressage ; or, cette application s'appuie sur l'application cartographique web Lizmap que l'AGAPE a mis en place pour ses membres. Il sera donc très facile de réutiliser cet outil pour notre territoire.



## 4.2 D'autres mutualisations à définir

D'autres démarches pourraient être mutualisées sur le territoire de l'AGAPE afin d'en réduire les coûts pour les collectivités territoriales ; l'AGAPE peut alors jouer le rôle de mutualiseur pour ses membres, à savoir :

- Faire émerger une démarche à mutualiser,
- Chercher les co-financeurs potentiels si le projet le permet,
- Organisation de tables rondes avec tous les participants à la démarche
- Mise en place de la mutualisation.

Des pistes pourraient exister vers les applications de gestion métiers comme la gestion des cimetières pour les communes ou la gestion de patrimoine pour les intercommunalités et les communes, ...

## 5. Un outil pour en parler

L'AGAPE a décidé d'ouvrir un espace forum sur son site Internet ; cet espace sera accessible pour tous les membres de l'agence, élus ou techniciens. Il permettra, non seulement de mettre en relation les techniciens de l'Agence et ceux des collectivités mais aussi les collectivités entre elles sur les mêmes sujets (observatoire de l'Agence, démarches mutualisées, etc ...)

L'Agence est en train de mettre en place cet outil qui vous sera présenté dès sa mise en production. Un des premiers forums de cet espace sera un forum utilisateur dédié à l'application OpenADS où chaque utilisateur de cette solution pourra, soit poser des questions, soit y répondre, soit faire remonter des problèmes, des améliorations possibles, soit donner des trucs, etc ...

Un tel forum aura un poids certain pour la société atReal, éditeur de OpenADS, regroupant une bonne centaine d'utilisateur (communes, services mutualisés, élus).

Pour chaque outil mutualisé, un tel forum utilisateur pourra être mis en place, mais aussi pour les observatoires de l'Agence, les différents projets mobilisant les membres, etc

L'accès aux différents forums se fera depuis le site de l'Agence après inscription.

**AGAPE Lorraine Nord**  
Agence d'urbanisme et de développement durable

Recherche...

Accès rapide FAQ S'enregistrer Connexion

Index du forum

Nous sommes le jeu. nov. 03, 2022 12:42 pm

	SUJETS	MESSAGES	DERNIER MESSAGE
Membres de l'Agence Forums dédiés aux membres de l'Agence (OpenADS, observatoires, etc) Sous-forums : Mutualisation, OpenADS, QGIS, Lizmap, OCCAZE, PPS, Questions diverses	0	0	Pas de message

CONNEXION • S'ENREGISTRER

Nom d'utilisateur :  Mot de passe :  J'ai oublié mon mot de passe | Se souvenir de moi

QUI EST EN LIGNE

Au total il y a 1 utilisateur en ligne : 0 enregistré, 0 invité et 1 invité. (d'après le nombre d'utilisateurs actifs ces 5 dernières minutes)  
Le record du nombre d'utilisateurs en ligne est de 3 le 16 septembre, 2022 12:39 pm

STATISTIQUES

0 messages • 0 sujets • 5 membres •

Index du forum

Nous contacter Supprimer les cookies Heures au format UTC

Développé par phpBB® Forum Software © phpBB Limited  
Traduit par phpBB-fr.com  
Confidentialité | Conditions

# conclusion



Le travail de mutualisation, en particulier autour d'outils informatiques, proposé par l'AGAPE à ses membres s'inscrit dans une tradition longue de près de 30 ans. C'est aussi, avec les Observatoires, peut-être ce qui illustre le mieux la dimension partenariale de l'agence d'urbanisme ainsi que l'intérêt de son **socle partenarial**. Comment mutualiser sans ce socle partenarial qui doit faire converger des outils ou travaux pour lesquels ils partagent un intérêt commun, mais malheureusement pas toujours « en même temps » ?

Le Projet d'Agence 2021-2026 s'inscrit dans cette tradition, la mutualisation apparaissant comme l'un des 4 défis pour l'AGAPE. Il semble que cela soit aussi et surtout une nécessité pour nos collectivités membres qui peuvent, grâce à cette mutualisation, faire quelques économies d'échelles. L'exemple de la DEMAT ADS est éloquent et a permis aux collectivités ayant rejoint le dispositif d'économiser le coût d'achat de logiciels, mais aussi de bénéficier à terme d'un service centralisé, dont la création d'un « **forum mutualisation** » sur le site de l'AGAPE, afin que techniciens, et éventuellement élus, puissent partager leurs informations/réflexions sur des souhaits/opportunités qui pourraient être portés collectivement.

Il vise également à moderniser et à optimiser nos modes d'intervention en favorisant l'accès aux données SIG de l'agence directement via internet plutôt que via des mises à jour sur site chronophages et impliquant de nombreux déplacements. Aussi, ce nouveau dispositif permet aux usagers des communes et des intercommunalités de pouvoir travailler avec des données à jour.

L'AGAPE proposera des temps d'information/formation aux techniciens et aux élus dans le courant de l'année 2023. En ce qui concerne le SIG, il sera important que chaque intercommunalité/commune soit représentée par un référent technique SIG dont le rôle sera de transmettre ses connaissances au sein de sa collectivité et favoriser l'usage de ces outils qui constituent aussi les supports d'outils d'aide à la décision réalisés par l'AGAPE (ex : OCCAZE, Observation historique des haies...) et sur lesquels chaque collectivité peut enrichir le travail de l'AGAPE.

Des temps d'échanges techniques seront régulièrement prévus pour discuter des opportunités de mutualisation qui pourraient être portées par l'AGAPE, que ce soit pour ses intercommunalités ou communes membres.

mémo

## Contacts

Rédaction : Olivier DÜRR et Julien SCHMITZ

Infographie : Virginie LANG-KAREVSKI

